



Arrondissement de MELUN

SMIAEP DE LA REGION DE TOURNAN  
BP 24 – 77221 TOURNAN EN BRIE  
Tél : 01-64-07-31-04 – Fax : 01-64-07-86-33

## DECISION n°2022-0012

**OBJET : « AMO – MISSION D'ASSISTANCE  
POUR SELECTION D'UNE ENTREPRISE  
DANS LE BUT DE REALISER UN SDA Eau potable »**

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie,

Vu les statuts et le règlement intérieur du SMIAEP ;

En vertu de la délégation de missions qui a été conférée au Président du SMIAEP par délibération du Comité Syndical en date du 02/09/2020 (conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant l'obligation pour le Syndicat de réaliser un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable et la nécessité de s'appuyer sur les compétences d'un assistant à maître d'ouvrage afin de lancer une consultation pour prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé ;

Vu la consultation lancée auprès de trois Sociétés (Lexfis, SC/AMO et SEMAF) en date du 27 octobre 2022 avec un délai de réponses au 29/11/2022 – 17h00 ;

Vu les offres remises dans les délais par les Stés Lexfis-Ingéni'Eau, SC/AMO et SEMAF et considérant l'analyse effectuée en date du 30/12/2022 faisant ressortir que l'offre du groupement Lexfis-Ingéni'Eau se trouve être la mieux disante ;

### DECIDE

**Article 1 :** de conclure avec le groupement Lexfis – Ingéni'Eau la mission d'assistance pour le choix d'une entreprise qui sera en charge de la réalisation du SDA Eau Potable de notre Syndicat. Cette mission démarrera le 15 janvier 2023 pour une durée de 4 mois. Le montant de la tranche ferme est de 32 300.00 euros HT et le montant de la tranche optionnelle est de 4 462.50 euros HT.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Comité Syndical lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Comité Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie.



Acte administratif exécutoire  
Transmission en Préfecture le : 12.01.2023  
Date de signature le : 16.01.2023  
Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA



Tournan en Brie, le 30/12/2022

Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA